

Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

Promotion/Maître assistant

Rubriques	Pondération	Poids	Barème général
Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte	Les points sont accordés en fonction du type d'article dans la spécialité et selon l'ordre du candidat dans la liste des auteurs. Il est impératif de compter une seule fois un article ou une communication ou un poster en considérant seulement la dernière version. Vérifier les pièces justificatives de l'admission		60 sur 100
Publications			30 sur 100
Articles impactés Thomson & Reuters (à noter par poids de l'impact (+IF)) et tenir compte de la position du candidat dans la liste des auteurs	4 points +(IFxpos)	1 ^{ère} position : x1, 2 ^{ème} position : x 0.75, 3 ^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25	
- Articles indexés (4 bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar)	3 points	idem	
Articles à comité de lecture	2 points	idem	
Chapitres d'ouvrage	2 points	idem	
Ouvrage (Editeur)	2 points	idem	
Ouvrage (Auteur)	2 points	idem	
Rapport de recherche édité	2 points	idem	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	2 points	idem	
Editeurs d'actes de manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	2 points	idem	
Actes de manifestations scientifiques <u>avec</u> comité de lecture	2 points	idem	
Note de recherche à comité de lecture	1 points	idem	
Communication orale dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité scientifique)	2 points	idem	
Communication orale dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture)	1 points	idem	
Communication affichée dans des manifestations scientifiques	1 points	idem	

avec comité de lecture			
Communication affichée dans des manifestations scientifiques sans comité de lecture	0.5 points	<i>idem</i>	
Projets et actions de recherche			15 sur 100
Coordinateur d'un laboratoire de recherche	****		
Coordinateur d'une unité de recherche	2 points		
Coordinateur de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Coordinateur de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	2 points		
Membre de projets internationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	3 points		
Membre de projets nationaux de recherche (Mobilisation des fonds de recherche)	3 point		
Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat	0 à 5 points selon appréciation	L'appréciation portera sur la continuité de recherches du candidat, son travail en équipe, etc.	15 sur 100
2. Contribution de la recherche au développement			25 sur 100
Document technique/Brochure/note politique, etc.	3 points par activité justifiée	<i>1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
Aide à la décision (participation aux comités de techniques, de réflexion, comités de pilotage de projet, etc.)	3 points par activité justifiée		5 sur 100
Organisation journées d'information, ateliers techniques, journées portes ouvertes, etc.	2 point par activité justifiée		5 sur 100
Activités socio-économiques (appui aux ONG, OSP, conventions, contrats avec des acteurs économiques etc.)	2 points par activité justifiée		5 sur 100
Expertises (étude de projets de développement, etc.)	2 points par activité justifiée	<i>1^{ère} position: x1, 2^{ème} position: x 0.75, 3^{ème} position x 0.5, au-delà: x0.25</i>	5 sur 100
3. Rayonnement et contribution au développement des compétences scientifiques			10 sur 100



Encadrement		Stage = 0,5 pt ; PFE = 0.5 pt ; Mastère = 1 pts ; Thèse en cours= 1 points, Thèse soutenue = 2 pts	4 sur 100
Enseignement	1.5 points par module/cours		3 sur 100
Participation dans des comités scientifiques	0.5 point par activité justifiée		1 sur 100
Organisation d'événements scientifiques nationaux et internationaux	1 points par activité justifiée		2 sur 100
Organisation d'événements scientifiques internationaux	1 points par activité justifiée		
Présentation du dossier	0 à 5 points selon appréciation	La qualité du rapport est jugée sur le degré de développement des activités du candidat (problématiques de recherche, démarche, perspectives de recherche, etc.), En plus de la présentation et l'organisation générales du dossier	5 sur 100
Total			100

1. Eliminatoire (Score total) : Score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique)
2. Eliminatoire pour chaque rubrique (Activité de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier): inférieur à 60/100 par rubrique.
3. Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement etc.) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute de quoi elle ne sera pas considérée.
4. Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signataire aura le même poids (x1). En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (x1) (même raisonnement pour le cas de coordination de projet de recherche)
5. Si le candidat dispose d'un article publié dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, recueil d'une manifestation scientifique avec comité de lecture, en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera appliquée : (1ère position : x 1, 2ème position : x 0.75, 3ème position x 0.5, au-delà : x 0.25)

Lokman Zaïbet



Nolwael Bechi SAA



Houari Aoul



Chokry Thabet


